

CONCOURS des plus belles Maisons de Noël



Concours organisé par la



Avec la participation de :



Bulletin d'inscription au concours des illuminations et décorations de Noël

A renvoyer au plus tard le vendredi 19 novembre

Nom et prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :



Règlement

*Participez à l'animation
de votre commune, parez
vos façades et jardins
d'illuminations de
Noël... pour le plaisir
des yeux et pour le
régal des petits et des
grands !*

*Un concours amical de
décorations de Noël est
organisé par la M.J.C.
en partenariat avec la
municipalité.*

*Venez voter pour votre
coup de cœur lors du
marché de Noël.*

1. Objet du concours : le concours consiste à encourager et récompenser l'investissement des habitants de la commune dans la décoration de leur maison, jardins, façades.

2. Participants : Le concours est ouvert aux habitants de la commune de Payrin-Augmontel, après inscription.

Pour participer à cette animation, chaque candidat peut remplir son bulletin de participation ci-joint ou le télécharger sur le site de la MJC ou celui de la commune.

Le bulletin d'inscription doit être déposé dans la boîte aux lettres de la MJC ou le renvoyer par mail à l'adresse suivante :

secretariat@micpayrin.fr

au plus tard le **vendredi 19 novembre 2021.**

3. Modalités de participation : Les participants devront décorer leur maison, fenêtres et balcons de façon originale et créative pour :

le 1^{er} décembre.

4. Engagement : Les décorations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La M.J.C. et la municipalité ne pourront être tenus pour responsables de quelque dommage que ce soit.

5. Jury : Le jury est composé d'élus, de personnalités locales et des habitants de la commune.

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations et décorations doivent être parfaitement visibles depuis la voie publique.

6. Les récompenses :

Plusieurs prix seront décernés lors du marché de Noël.

Les résultats seront annoncés à ce moment-là, le samedi 11 décembre à 18h30.

7. Droit à l'image : les participants acceptent que les photos de leurs décorations soient réalisées, et autorisent leur publication.

8. Acceptation du règlement : l'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement.

9. Calendrier : Les décorations devront être mises en place à compter du 1^{er} décembre.